

DIEKIRCH – 27, rue de l'Hôpital

DESCRIPTIF TECHNIQUE

L'immeuble se situe dans un quartier résidentiel calme et agréable à proximité de l'hôpital de Diekirch, à deux pas du centre-ville. Les rues du quartier sont aménagées en trafic lent (zones 30 à certains endroits).

Le terrain est idéalement orienté, l'arrière de la parcelle se trouvant plein sud. La déclivité naturelle de la parcelle a permis la création d'un niveau d'appartements supplémentaire au rez-de-jardin et un parking collectif au sous-sol.

1. CONSTRUCTION

L'ensemble de la construction est bâti en béton armé et repose sur un radier. La toiture est réalisée à partir d'une char-pente en chevrons SRN massifs.

2. ARCHITECTURE

Le projet est parallélépipède rectangle surmonté d'un deuxième volume plus petit, traité en zinc prépatiné, qui est l'ex-pression de l'étage en retrait. Il est sculpté et évidé du côté nord et ouest. Le jeu des volumes, perceptible depuis la rue, a pour but de décomposer la masse et les volumes de l'immeuble. Depuis la rue de l'Hôpital, la résidence est perçue comme une suite de constructions à trois niveaux de faible largeur s'adaptant aux gabarits des maisons voisines.

3. APPARTEMENTS

L'immeuble se compose de 13 appartements de 1 à 3 chambres à coucher. L'organisation des appartements suit les mêmes règles de composition : leur disposition permet un ensoleillement maximal et tous les logements sont accessibles depuis la courive extérieure. Un ascenseur dessert tous les étages.

4. PARKING SOUTERRAIN (NIV. -2)

Le parking souterrain est accessible par une rampe extérieure où la circulation, alternée à sens unique, est réglée par un feu de signalisation. Le parking est ventilé par une circulation naturelle de l'air depuis la façade côté jardin. Un réservoir-tampon d'eaux de pluie a été aménagé sous le parking, le mettant à l'abri d'inondations, évacuées à l'égout public par pompes de refoulement.

Les emplacements de parking, très larges (290 cm entre les piliers et 315 cm entre les axes), offrent un grand confort aux utilisateurs.

5. LOCAL BUANDERIE-SECHOIR (NIV REZ-DE-JARDIN)

Un local commun a été aménagé pour les machines à laver et séchoirs, avec compteurs individuels. La ventilation du local est assurée par la prise d'air extérieure et un extracteur commandé par un thermostat d'ambiance.

Un petit local de service à l'usage des femmes de charge est également présent à cet endroit.

6. NIVEAU ENERGETIQUE

Le bâtiment se situe dans la classe énergétique B. Il sera procédé à un « Blower-Door test » pour attester l'étanchéité à l'air.

7. ENVELOPPE

L'enveloppe du bâtiment a été poussée afin d'atteindre les performances énergétiques de la classe B :

- Façade isolante constituée de 20 cm de polystyrène graphité (WEBER THERM)
- Toiture en pente en structure bois avec couverture à joints debouts en Zinc-Cuivre-Titane et isolation en polystyrène extrudé (26 cm).
- Toitures plates en béton avec isolation en polyuréthane (16 cm)
- Châssis en bois (Pin Hemlock) laqué d'usine avec double vitrage (THERMOBIT) équipés de stores électriques (RollSCREEN de ROMA) excepté ceux de la façade Nord.

8. PARACHEVEMENTS INTERIEURS

A - Revêtements de sols

Séjours et chambres à coucher avec parquet en chêne huilé ; cuisines, salles-de-bains, halls, WC et débarras en carrelage

B - Surfaces murales

Salles de bain avec carrelage mural 10 x 30 cm blanc ; Autres locaux et plafonds avec peinture latex matte.

C - Portes intérieures

Blocs portes en bois à peindre.

9. CHAUFFAGE

La fourniture de chaleur à l'ensemble du bâtiment, assurée par le raccordement au réseau de chauffage urbain de la Ville de Diekirch. Dans le local « chaufferie » se trouve un collecteur pour les différents circuits du bâtiment qui alimente les circuits de chauffage / radiateurs (température variable suivant sonde extérieure) et de production ECS (température de 80°C pour alimenter le boiler). Une régulation locale gère les régimes de température de ces 2 circuits, l'échangeur du chauffage urbain ainsi que la protection anti-légionnelles.

A - Radiateurs

A température variable suivant sonde extérieure avec régulation locale par des vannes thermostatiques. L'arrivée de chauffage de chaque appartement est pilotée par une V2V motorisée et pilotée par un thermostat d'ambiance placé dans le séjour. Le thermostat ne libère l'ouverture de la vanne que si la température ambiante est inférieure à la consigne. Dérogation possible par commande locale : bouton poussoir intégré au thermostat "Occupé / Inoccupé" avec témoin lumineux de contrôle.

B - Circuit Boiler

Le boiler central alimente les 13 appartements. Lorsque le boiler est en demande, l'échangeur du chauffage urbain monte à sa température maximale. Le circulateur est piloté par la régulation en fonction de la sonde d'eau du boiler.

La protection antilégionnelles est assurée par une portée du boiler à 75°C, 2 fois par semaine et le circulateur de bouclage d'eau chaude sanitaire (PC 3) est forcé en marche. Une sonde d'eau placée dans le retour de la boucle force en marche le circulateur de bouclage d'eau chaude sanitaire jusqu'à ce que la sonde ait mesuré une température de retour supérieure à 65°C pendant 20' (réglable).

C - Compteurs de chaleur

Des compteurs de chaleur mesurent l'énergie consommée dans chacun des appartements.

10. VENTILATION

Ventilation mécanique individuelle des appartements (V.M.C) dans chacun des appartements : prise d'air frais, filtre, récupérateur à plaques, avec registre de by-pass pour assurer le dégivrage de l'échangeur, moteurs de pulsion et de reprise, rejet. Le groupe est piloté par sa propre régulation autonome et commandé à distance dans le séjour. La commande à distance permet d'actionner ou de visualiser la programmation des vitesses min et max, l'affichage digital de la température et de l'horloge hebdomadaire, le témoin de contrôle du filtre, la fonction ventilation forcée par contact externe, le réglage du rapport des vitesses extraction / soufflage, la fonction antigel et le mode été / hiver. Une deuxième commande annexe est placée dans la salle de bain. Elle comporte une minuterie, pour forcer l'appareil à son débit maximum pour obtenir une sur ventilation temporisée. Chaque groupe prend son air frais individuellement dans la façade extérieure. Le rejet se fait en toiture par des gaines de rejet communes installées dans les gaines techniques verticales.